

RAG/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE**

63E SEANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2019 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Didier REBISCHUNG, Cathy OBERLIN-KUGLER, Denis DIGEL,

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Stéphanie MUGLER, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Pascale GONZALEZ, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Sylvie BERINGER-KUNTZ donne procuration à Jean-Pierre HAAS  
Charles SITZENSTUHL donne procuration à Marcel BAUER  
Caroline SCHUH  
Serge DA MOTA donne procuration à Guy RITTER  
Fanny VON DER HEYDEN donne procuration à Jacques MEYER  
Stéphanie LUTZ-HUSSER

Assistent à la séance :

M. Lionel REYNARD, Directeur Général Adjoint  
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation  
M. Grégory FRANTZ, Responsable du Service Communication

Sélestat, le 23 octobre 2018

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

63e SEANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2019 A 19H

*SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2019
- C. Décisions du Maire n° 42, 59 à 61/2019

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

***A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE***

- 1. Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture – DRAC Grand Est – Label Ville d'art et d'histoire pour l'année 2019 – **Anne DESCHAMPS**

***B. FINANCES DE LA COMMUNE***

- 2. Participation financière de la Communauté de Communes de Sélestat aux travaux de réaménagement de l'immeuble le Parvis ayant vocation à intégrer le bureau d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal – **Jean-Pierre HAAS**

3. Reprise d'une provision pour risque dans le cadre du contentieux avec la société DEXIA CREDIT LOCAL – **Jean-Pierre HAAS**

**C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

4. Mise en œuvre de la convention de participation pour la prévoyance – **Marcel BAUER**

**D. TRAVAUX**

5. Rénovation énergétique du patrimoine immobilier communal – mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissements – **Didier REBISCHUNG**

**E. DIVERS**

6. Rapport annuel pour l'exercice 2018 des Recours Administratifs Préalables Obligatoires en matière de stationnement payant sur voirie – **Robert ENGEL**

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Geneviève MULLER-STEIN est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2019

## **Adopté à l'unanimité**

### C. Décisions du Maire n° 42, 59 à 61/2019

**Décision n° 42/2019** : Location de prairies communales

**Décision n° 59/2019** : Portant fixation du droit d'accès à l'atelier d'improvisations théâtrales organisé par les Tanzmatten

**Décision n° 60/2019** : Restauration de la façade Nord de l'ancien Hôtel de l'abbaye d'Ebersmunster

Madame Evelyne TURCK-METZGER indique que cette décision concerne l'attribution des marchés pour les lots n°1 et 3 pour un montant de 248 744,50 euros HT. Elle précise que le lot n° 2 a fait l'objet d'une deuxième analyse par un cabinet suite à l'incohérence entre les offres et l'estimation du coût des travaux. Elle informe que ce lot n°2 a été validé en commission d'appel d'offres le 18 octobre dernier pour un montant de 238 493,35 euros HT. Elle se demande donc si une nouvelle décision sera prise pour le lot n°2 ou si cela fera l'objet d'une décision qui annule et remplace la précédente.

Madame Evelyne TURCK-METZGER estime qu'il serait nécessaire de modifier le montant du coût des travaux estimé qui est mentionné sur la décision. En effet, le montant inscrit dans cette dernière, à savoir 448 155 euros, correspond au montant des 3 lots. Il serait nécessaire de modifier ce montant par le coût estimé des travaux pour les lots n°1 et 3.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cela est noté.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que cette opération fait l'objet d'un surcoût de 50 000 euros, ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait que, pour ce type de bâtiments inscrits aux monuments historiques, la Ville n'est pas seule à décider et la DRAC qui verse 40% de subventions a son mot à dire. Ce n'est pas pour rien que le maître d'œuvre est un architecte spécialisé des monuments historiques.

Monsieur Jacques MEYER indique qu'au départ, pour le lot n°2, il existait un surcoût de 250 000 euros. Il a clairement été demandé au niveau de la commission de réviser les travaux. De ce fait, certains travaux ne seront pas réalisés. Cependant un surcoût de 50 000 euros persiste. Il insiste sur le fait que tous ces travaux sont supervisés par la DRAC et malheureusement, au

niveau des services techniques de la Ville, voire même des élus, ces derniers ne peuvent pas aller à l'encontre de ce qui est décidé au niveau des services de l'Etat.

**Décision n° 61/2019** : Renouvellement d'une concession portant autorisation de fauchage d'un pré communal soumis au régime forestier

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

1. Demande de subventions auprès du Ministère de la Culture – DRAC Grand Est – Label Ville d'art et d'histoire pour l'année 2019 – **Anne DESCHAMPS**

Madame Anne DECHAMPS tient à remercier les agents du service Bibliothèque Humaniste et Label Ville d'Art et d'Histoire qui font un travail pertinent et intéressant pour la promotion de la Ville de Sélestat.

Pour l'année 2019, une subvention de 17 750 euros a été sollicitée auprès de la DRAC. Elle indique s'être procurée le bilan 2017-2018 et début 2019 et se tient à la disposition des personnes qui voudraient en être destinataires. Elle insiste sur le fait que la nouvelle collaboration avec la Bibliothèque Humaniste donne encore une dimension plus grande.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH souligne le fait que cette convention oblige, en principe, à mettre en place un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) et elle se demande où en est la mise en place de ce centre. Elle rappelle que Monsieur le Maire avait évoqué le fait qu'il serait intéressant d'étendre ce label au Pays, et se demande si un projet est en cours dans ce domaine.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ces éléments sont encore en réflexion. De ce fait, la Ville s'est mise d'accord avec l'Etat pour que le CIAP soit mis en attente, car sa mise en place cela n'est pas forcément évidente. Concernant l'extension du label au Pays, des discussions sont menées dans les différentes instances, mais pour l'instant tout n'est pas encore clarifié.

Madame Caroline REYS souhaite savoir pourquoi le montant de la subvention ne s'élève pas à 50% de la dépense comme cela était prévu dans la convention signée par l'Etat en mars 2016. De ce fait, la Ville aurait dû bénéficier d'une subvention de 31 000 euros au lieu des 17 500 euros.

A propos, de la convention, elle rappelle qu'elle avait déjà interpellé la municipalité sur le financement lors du conseil municipal du 31 mars 2016, ce à quoi il lui avait été répondu que l'Etat s'engageait à financer à hauteur de 50% le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine. L'actuel service

d'animation du patrimoine serait transformé en service d'architecture et du patrimoine et le personnel actuel serait reconduit et affecté à ce service.

Madame REYS s'interroge, comme Madame FOLTZ-BARTH, sur le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et lors de la séance du 31 mars 2016, Monsieur le Maire avait indiqué « que ce dernier serait bel et bien un lieu de débat pour présenter les projets urbanistiques ». Elle considère que ce lieu de débat, qui aurait été nécessaire pour le projet gare, n'existe pas en tant que tel alors que son financement était prévu et que la municipalité l'avait promis en mars 2016. Elle prend acte de ces promesses non tenues et elle souhaite simplement savoir pourquoi les dépenses discutées dans cette délibération ne sont pas subventionnées à hauteur de 50% comme cela est stipulé dans la convention signée.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que pour ce qui est du montant, il va voir cela de plus près. En ce qui concerne le CIAP, il rappelle qu'il a déjà répondu. Comme beaucoup de projets, lorsque la collectivité travaille avec l'Etat, cela ne va pas aussi vite qu'on le souhaiter car la Ville n'est pas seule maître à bord, ce qui explique que des choses prennent parfois du retard.

Monsieur Stéphane KLEIN explique, concernant le montant des subventions, qu'il était prévu dans la convention un principe de dégressivité dans le temps. Cela expliquerait bien que le montant de subvention de cette année ne corresponde pas à 50%.

Madame Caroline REYS indique qu'elle tient à la disposition de Monsieur le Maire et de Monsieur KLEIN l'annexe n°2 de la convention qui précise effectivement qu'il y avait des modalités différentes pour la mise en place de la scénographie et de la conception du projet. La subvention de 50% démarre à l'année N+3 pour 3 ans encore, tout comme pour les guides conférenciers, les ateliers pédagogiques et la dotation d'outils pédagogiques. La règle est de 50% sur toutes les cases à partir de l'année N+1 jusqu'à N+5.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cette question va être analysée et que tous les éléments seront transmis à Madame REYS pour répondre à ses questions.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **B. FINANCES DE LA COMMUNE**

2. Participation financière de la Communauté de Communes de Sélestat aux travaux de réaménagement de l'immeuble le Parvis ayant vocation à intégrer le bureau d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal – **Jean-Pierre HAAS**

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose l'établissement d'une convention avec la Communauté de Communes de Sélestat afin que cette dernière participe à hauteur de 37 334 euros HT à l'installation de l'Office de tourisme dans les nouveaux locaux.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que son groupe a depuis longtemps milité pour que l'Office de tourisme retrouve un emplacement qui soit proche du quartier remarquable du centre-ville. Il rappelle également qu'il faisait partie de ceux qui ont milité pour que cet Office de Tourisme devienne intercommunal. Toutefois, il insiste sur le fait que le nouveau bâtiment est un peu discret en termes de signalétique par rapport au public accueilli. Il souhaite donc qu'une correction soit apportée rapidement à ce sujet afin que ce service soit mieux signalé pour les touristes.

De plus, le montant des travaux s'élève à plus de 120 000 euros et une participation, qui est somme toute très raisonnable de la Communauté de Communes, est prévue, mais il considère qu'il aurait été possible d'imaginer que la participation de la Communauté de Communes soit plus importante dans cet aménagement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'un jalonnement piéton va prochainement être discuté et présenté en commission. Ce dernier permettra aux visiteurs de trouver les édifices stratégiques de la ville lorsqu'ils se déplacent à pied, et l'office de tourisme sera bien évidemment indiqué. D'autre part, il a sur son bureau un dossier pour l'enseigne « Office de Tourisme » sur le bâtiment d'accueil, mais qui doit encore être étudié.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait qu'une période touristique très importante approche et il souhaite savoir si Monsieur le Maire s'engage sur le fait que cette opération sera menée à bien avant les festivités de Noël.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que sur le plan administratif cela est possible, mais en ce qui concerne l'enseigne, cela ne dépend pas de la Ville puisque des entreprises doivent intervenir. Mais, il fera le nécessaire afin que cela soit fait.

Concernant la participation financière de la Communauté de Communes, il aurait souhaité que cette dernière participe davantage, mais les autres maires de la Communauté de Communes n'ont pas forcément la même vision et il est parfois difficile de faire passer certaines choses. De plus, la Communauté de Communes est beaucoup sollicitée pour des fonds de concours que ce soit au niveau de la gare, de la réhabilitation du complexe Charlemagne et cela engendre des discussions relativement âpres. Il espère que lors des séances plénières de la Communauté de Communes où ces points seront abordés, les élus sélestadiens abonderont dans ce sens et défendront la position de la Ville de Sélestat. En effet, il existe également des discussions concernant la mise à disposition de ces bâtiments à l'Office de tourisme avec une participation financière de la Communauté de Communes pour le loyer du siège, au même titre que le PETR qui est logé dans le même bâtiment. Un accord avait été conclu dès le départ et pour lequel la Communauté de Communes prenait en charge les travaux spécifiquement liés à l'Office du Tourisme car d'autres travaux devaient être entrepris et notamment le rafraîchissement des locaux.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'il a beaucoup milité avec les membres de son équipe afin qu'il y ait une vraie discussion et un vrai débat au niveau de la Communauté de Communes pour que les axes de projet et de travail soient partagés par l'ensemble des élus. Pendant 3 mandats, un consensus a été trouvé et là il s'aperçoit que le système est en train de s'essouffler. En effet, si ce projet n'est pas partagé par tous, les décisions sont beaucoup plus difficiles

à prendre notamment pour les élus sélestadiens. Il trouve cela dommage mais il rassure Monsieur le Maire en lui précisant qu'ils seront à ses côtés s'il s'agit de voter ce crédit pour les financements de l'Office du Tourisme Intercommunal.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que certains projets sont des projets uniques, et depuis l'existence de l'Office de tourisme au début des années 1980, c'est la première fois que l'Office de Tourisme déménage. De ce fait, des stratégies peuvent être mises en place, mais certains projets uniques doivent être retravaillés et rediscutés.

Madame Caroline REYS souligne le fait que Monsieur le Maire a évoqué la future enseigne qui indiquera cet emplacement et que cela se verra de loin. Elle s'inquiète un peu de cette remarque lorsque l'on prend en compte le côté hautement patrimonial de ce secteur. Elle avait interpellé Monsieur RITTER en commission à ce sujet puisque la réglementation locale de la publicité a été élaborée conjointement, et qu'en plus juste en face de l'entrée de l'Office de Tourisme, à l'intérieur de la Maison du Pain, un écran a été placé. Elle avait notamment signalé le fait qu'elle trouvait cela un peu choquant dans ce secteur.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique, qu'en ce qui concerne l'inscription « Office du Tourisme » sur le bâtiment, le règlement local de la publicité sera respecté et l'Architecte des Bâtiments de France est sollicité. Une proposition lui a déjà été soumise mais il ne l'a pas trouvée intéressante car il trouvait cette enseigne trop importante par rapport au bâtiment, c'est pour cela que le document n'est pas encore validé et doit être retravaillé.

Concernant l'écran, il voit très mal un Office du tourisme ne pas utiliser les moyens modernes pour communiquer. En effet, la Maison du Pain, qui se situe en face de l'Office de Tourisme, a accepté que la Ville installe cet écran et il ne voit pas en quoi cela est gênant. C'est un moyen moderne de communication dont il ne faudrait pas se priver.

### **Adopté à l'unanimité**

3. Reprise d'une provision pour risque dans le cadre du contentieux avec la société DEXIA CREDIT LOCAL – **Jean-Pierre HAAS**

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'approuver la reprise de la provision.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que son groupe avait été très critique par rapport à ces emprunts et la Ville s'est malheureusement fait piéger dans ses montages financiers qui étaient hasardeux. Il prend acte de la mauvaise nouvelle pour la collectivité et l'ensemble des concitoyens. Il espère que l'issue sera profitable pour tous.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que la Cour d'Appel de Versailles avait donné raison à une collectivité sur un cas similaire quelques semaines précédent le jugement concernant la Ville de Sélestat. C'est pour cette raison que la Ville fait appel auprès de la Cour de Cassation, étant donné que la Cour d'Appel a statué sur ce sujet une fois favorablement et la fois d'après, défavorablement. Pour l'instant, ce n'est pas une mauvaise nouvelle pour les sélestadiens car la collectivité a touché une provision qui a été conservée en



attendant que les jugements soient définitifs. Tout n'est pas perdu et il espère que l'issue sera favorable.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que ce prêt a été contracté lors de la crise de 2008 et que Sélestat n'était pas la seule collectivité à avoir recours à ce type d'emprunts.

**Adopté à l'unanimité**

### **C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

4. Mise en œuvre de la convention de participation pour la prévoyance – **Marcel BAUER**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le Centre de Gestion a attribué le marché de la prévoyance à COLLECTeam pour une durée de 6 ans. Il est proposé de maintenir le montant forfaitaire de 15 euros par agent.

Madame Caroline REYS confirme que le dossier a été débattu et approuvé en Comité Technique, de ce fait elle va voter pour cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

### **D. TRAVAUX**

5. Rénovation énergétique du patrimoine immobilier communal – mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissements – **Didier REBISCHUNG**

Monsieur Didier REBISCHUNG rappelle que ce projet a été initié il y a près de trois ans par le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. Il est heureux de pouvoir présenter maintenant ce projet car c'est un projet de longue haleine et il est intéressant de présenter un premier jet, d'autant plus, et il espère que tout le monde est convaincu, qu'il s'agit d'un investissement qui est bon pour les générations futures, les finances de la Ville et pour la planète.

Il précise qu'un travail a été effectué sur un certain nombre de bâtiments qui ont été retenus afin de voir quelles actions pouvaient être mises en œuvre pour réduire les consommations énergétiques, permettre de limiter les émissions de CO2 et la facture énergétique de la Ville. C'est dans cet esprit qu'ont eu lieu 17 diagnostics sur les bâtiments listés dans le projet de délibération. Le montant total des travaux s'élève à 4 635 000 euros TTC, sachant que ces investissements ont vocation à générer des économies qui sont estimées à un peu plus de 200 000 euros par an.

Monsieur REBISCHUNG insiste sur le fait que ces travaux sont éligibles à des subventions ainsi qu'à des certificats d'économies d'énergie. Concernant le financement, il informe que deux pistes sont étudiées et encore en cours avec la Banque des Territoires, à savoir l'intracring pour lequel il s'agit de recourir à un montage qui se finance sur les économies générées ou le financement classique avec des emprunts. Ce projet étant assez important en termes de

pilotage et de conduite de travaux, il est proposé de créer un poste de chef de projet pour piloter et suivre ce dossier. Cette ressource pourra également suivre l'ensemble de la politique énergétique de la collectivité, sachant que les différents fluides représentent près d'un million d'euros par an pour la Ville.

Intervention de Monsieur André KLETHI

*« La Communauté de Communes est elle-même engagée à travers le PETR dans le Plan Climat Air Energie avec comme objectif de préparer l'échéance de 2030 en s'engageant à réduire la consommation d'énergie et de développer les énergies renouvelables. La même Communauté de Communes espère obtenir d'ici 4 ans le Label Cit'Ergie dont l'objectif est de mesurer l'impact des différentes politiques « climat, air, énergie » de la collectivité. Mais quand la Banque des Territoires lance un appel aux communes et aux intercommunalités pour manifester leur intérêt à la rénovation énergétique du patrimoine bâti, on oublie la Communauté de Communes et c'est la ville qui répond et nous le regrettons. On ne peut que le regretter. Mais c'est vrai, pourquoi mieux faire ensemble quand on peut faire moins bien seul. Cela aurait favorisé le développement de la cohésion et de la cohérence au niveau intercommunal. Cela aurait permis, c'est important aussi, de mutualiser le coût du bureau d'étude ainsi que celui du futur chef de projet. Nous observons, et vous l'avez dit, entre le moment où la Ville a été retenue par la Caisse des Dépôts et aujourd'hui, 3 années qui sont passées alors que la durée d'étude, comme cela est inscrit dans le texte, est de 12 mois. Alors comment expliquer cette lenteur ?*

*Nous prenons acte des prévisions des montants des travaux et des économies d'énergie d'ici 2025, soit sur 6 exercices budgétaires, et non sur 5 comme cela est précisé, le tableau le confirme. Nous osons parier que l'approche de ce dossier est plus réaliste et plus concrète que ne le fût, à l'époque, la Maison de l'Energie. Nous notons avec intérêt que le montant prévisionnel des travaux figure, bâtiment par bâtiment, alors que lors de la commission on voulait nous expliquer que cela n'est pas souhaitable puisque ce sont des prévisions et que tout le monde ne serait pas en capacité de comprendre. Nous avons eu le détail des travaux bâtiment par bâtiment, mais malheureusement nous ne l'avons réceptionné qu'en début de soirée et nous n'avons pas eu le temps de l'étudier. Mais pour une bonne compréhension des enjeux il aurait aussi été utile de connaître bâtiment par bâtiment les consommations et les factures des dernières années. Il serait également intéressant de connaître l'incidence des travaux sur l'évolution de l'émission des gaz à effet de serre, puisque cela a été dit tout à l'heure, c'est aussi pour le bien de la planète. J'observe, nous observons, que la commanderie a disparu du programme, quelle en est la raison ?*

*Un groupe de travail « Air, Energie, Climat » a été mis en place au début de la mandature. Sur un tel sujet les sensibilités sont transversales. L'avis et les suggestions des uns et des autres peuvent ou auraient pu être constructifs. Mais quelle est la raison d'être d'un tel groupe de travail quand il ne se réunit pratiquement jamais ? D'ailleurs, Monsieur le rapporteur, vous pourriez peut-être nous rappeler quand ce groupe s'est réuni pour la dernière fois. »*

Intervention de Madame Caroline REYS

*« De façon critique, nous sommes régulièrement intervenus au sujet des dépenses et des consommations croissantes d'énergie, telles qu'elles apparaissent dans les budgets successifs. Cette étude, qui concerne une part*

*significative du patrimoine de la ville, ne peut donc que nous intéresser. Nous sommes désormais arrivés à un point d'étape engageant, c'est à dire qui nous engage :*

*-engagement financier d'une part, qui consiste à organiser le financement de nouvelles dépenses,*

*- mais aussi engagement responsable dans une démarche universelle de lutte contre le réchauffement climatique.*

*À ce titre, nous constatons une prise de conscience tardive, essentiellement motivée par l'Appel à Manifestation d'Intérêt de décembre 2016.*

*Alors que la maîtrise énergétique aurait dû être une priorité lors de la construction de la piscine des remparts et de l'école Wimpfeling qui sont quand même des bâtiments très récents comparés à d'autres bâtiments qui datent de la renaissance, on se voit aujourd'hui contraints à prévoir des adaptations à hauteur de 720 000 € pour ces deux équipements. Nous ne pouvons que regretter que ces questions n'aient pas été prioritaires au moment de l'élaboration des cahiers de charge pour ces deux équipements municipaux. Nous payons aujourd'hui le prix de ce manque d'exigence.*

*Nous avons par ailleurs une question concernant le projet du gymnase Koeberlé. Vous évoquez une isolation de l'extérieur et des toitures, et un remplacement des menuiseries extérieures. Sur la base de quel projet architectural sont estimées ces réfections ?*

*Autre question : d'ici 2023 - date envisagée dans le tableau - un projet différent peut émerger, vraisemblablement. Qu'en sera-t-il des subventions ?*

*Le programme Climaxion nécessite-t-il un descriptif exhaustif, précis et immuable ou des modifications seront-elles encore possibles ? »*

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

*« L'enjeu du réchauffement climatique nous oblige à adapter, modifier tous nos comportements. La Ville de Sélestat est aussi concernée et doit améliorer son impact énergétique. Cette délibération va dans le bon sens mais ne me satisfait qu'à moitié. En effet, ce rapport propose outre des investissements sur nos bâtiments, l'embauche d'un ingénieur par la Ville. La Communauté de Communes et d'ailleurs les autres communes de notre territoire réfléchissent à des travaux similaires. Une embauche mutualisée aurait été une bonne occasion de rapprocher nos communes, nos collectivités et de mettre en place sur notre territoire une véritable politique sur l'impact climatique. Je m'abstiendrai donc pour cette délibération ».*

Monsieur Didier REBISCHUNG indique, en ce qui concerne l'articulation entre la Ville, la Communauté de Communes et le PÉTR, qu'il existe un foisonnement de possibilités dans les différents dispositifs d'aides. Sélestat a répondu car ce dispositif visait des villes de 10 000 à 50 000 habitants. Le dispositif mis en place et le suivi avec la Caisse des Dépôts ne s'adressaient qu'à des villes, ce qui n'empêche rien, bien au contraire, cela permet d'agir dans le même sens que la définition du PCAET au niveau du PÉTR. De ce fait, ce projet vient abonder la démarche et permet de réduire l'emprunte carbone du territoire dans son ensemble en agissant à un endroit. Il conçoit qu'il est toujours bien d'essayer d'agir à la maille la plus importante, mais localement il est possible d'agir, et notamment dans le cadre d'une opportunité qui est offerte à la Ville. Cela n'empêche pas, bien au contraire, de travailler à une maille plus large, que ce soit l'intercommunalité ou le PÉTR, sur d'autres dossiers.

Concernant la remarque sur la nature des émissions et des consommations, il insiste sur le fait que le but de recruter une personne est justement que cette dernière soit chargée de suivre finement ces consommations et ces travaux sur plusieurs années. Actuellement, un suivi des consommations et des émissions de CO2 de la collectivité est effectué régulièrement, mais techniquement il y a un certain nombre d'opérations à mener et la personne qui sera présente pourra contribuer à cela, notamment en mesurant les coûts, les différencier en fonction des degrés/jours, à savoir les consommations réelles en fonction de la température.

Sur la demande qui a été faite d'aller plus dans le détail et de travailler plus, il souhaite souligner le fait que cette délibération concerne une étape et au fur et à mesure, il aura l'occasion d'entrer plus dans le détail des travaux. En effet, pour l'instant il s'agit de projets. De ce fait, ce qui a été validé et travaillé avec la Banque des Territoires concerne bien une enveloppe globale et une estimation par bâtiment. Il tient à remercier les services qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier que ce soit la Direction des Finances et la Direction de l'Immobilier. Il souligne le fait qu'en matière de travaux, il est possible d'avoir une différence entre une première approche et la réalisation, et cet écart peut être dans un sens comme dans un autre. L'intérêt d'avoir une approche globalisée sur 5 différents types de travaux et 17 bâtiments, c'est d'avoir une variation et l'idée est d'avoir une approche de l'enveloppe sur laquelle il peut y avoir des variations sur les différents cas. Mais il insiste sur le fait que tout ceci sera encore détaillé dans les travaux car la phase d'exécution n'est pas encore amorcée et que ce projet ne correspond qu'à une approche globale.

Concernant la mutualisation des travaux avec la Communauté de Communes, Monsieur REBISCHUNG rappelle que la Direction de l'Immobilier travaille souvent en prestation pour la Communauté de Communes dans le domaine énergétique, comme c'est le cas pour la mutualisation d'achat d'énergie.

Monsieur Guy RITTER souhaite apporter quelques compléments aux questions de Madame REYS qui met en doute le sérieux des travaux de l'école Wimpfeling et de la Piscine des Remparts. Il tient à rappeler que ces bâtiments ont maintenant 10 et 12 ans d'âge. Les travaux prévus par exemple à la Piscine des Remparts correspondent au traitement d'air qui doit être modifié, compte-tenu des évolutions nationales en matière de sécurité du traitement de l'air, et à l'ensemble de l'éclairage qui va être changé pour du matériel LED, puisque le LED n'existait pas il y a 12 ans.

Concernant le site Wimpfeling, il tient à rappeler qu'il a été construit sur un bâtiment existant et que des travaux ont été programmés à l'époque uniquement pour la revalorisation du bâtiment et non la remise en état de l'isolation.

Pour ce qui est du gymnase KOEBERLE, il souligne le fait qu'il y a un existant et le projet Charlemagne ne verra pas le jour avant 3 ou 4 ans. De ce fait, il est important d'isoler l'existant immédiatement.

Monsieur RITTER indique qu'un projet est en cours pour ce qui concerne le bâtiment de la Commanderie. En effet, l'Office de tourisme quitte ce bâtiment, le service de l'urbanisme va descendre d'un étage pour pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas possible actuellement. Une étude est en cours.

Monsieur André KLETHI souhaite savoir comment Monsieur REBISCHUNG voit l'articulation entre les communes et la Communauté de Communes, car si

l'exemple est le service des achats, il considère que cela est le béaba mais ne correspond pas à de la mutualisation. Il estime que si le fil conducteur ne correspond pas au raisonnement et à la démarche intercommunale, il est impossible d'avancer.

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

*« Vous revenez sur le site Wimpfeling qui a été créé il y a plus de 10 ans, mais il y a plus de 10 ans, la question de la performance énergétique et du réchauffement climatique était présente. Déjà à la fin du XXème siècle on faisait des bâtiments à haute performance énergétique, excepté effectivement la question des LED qui n'était pas au point il y a 10 ans. Toutefois, tout ce qui est prévu dans les travaux était possible plus tôt, et ce genre d'investissement nous fait faire des économies chaque année. 1 Million d'euros dépensé chaque année pour les dépenses en énergie à Sélestat, si on atteint l'objectif de 50% d'économie, c'est 500 000 euros. Si un certain nombre de ces travaux avaient été effectués beaucoup plus tôt, ce serait des dépenses qui n'auraient pas été faites. »*

Madame Caroline REYS souhaite revenir sur les indications apportées par Monsieur RITTER. En effet, sur la piscine apparaît également l'isolation du plancher.

Concernant le gymnase KOEBERLE, elle souligne le fait que le programme est prévu pour 2023. De ce fait, elle souhaite savoir quand sera effectué le double vitrage dans ce bâtiment car parallèlement, le gymnase de l'ESPE qui a été retiré de la liste des bâtiments à traiter, est voué à la démolition à moyen terme. Elle ne comprend pas la logique.

Monsieur Guy RITTER insiste sur le fait que le projet Charlemagne est un projet d'ensemble comprenant un existant qui va être conservé. De ce fait, lorsque les travaux seront lancés dans l'existant, il faudra changer les vitrages, l'isolation extérieure, l'isolation par le toit, voire le système de chauffage. Ce bloc existant va devoir être transformé afin de faire des économies d'énergie.

Monsieur Stéphane KLEIN estime que l'opportunisme politique ne marchera pas et que ce n'est pas une réponse possible pour une politique de mutualisation. Il considère que la Ville n'est malheureusement pas une échelle adaptée pour l'ensemble de ces propositions mais son groupe était plutôt favorable à une échelle intercommunale. C'est pour cette raison que son groupe s'abstiendra.

Monsieur Didier REBISCHUNG estime que dans la mobilisation qui doit être celle de la Ville, il est possible de voir un verre à moitié vide ou un verre à moitié plein, mais il rappelle qu'il est heureux de présenter ce point car c'est une avancée pour la collectivité qui va générer des économies en euros pour les sélestadiens et réduire l'émission de CO2. Toutefois, sur le périmètre sur lequel le travail est effectué, il considère qu'il ne faut pas se dire qu'il y a un périmètre idéal et c'est ce sur quoi il faut agir. En effet, selon les sujets, des périmètres conviennent mieux que d'autres, et qui mieux qu'une collectivité connaît bien son patrimoine ? C'est la Ville de Sélestat qui est la mieux placée pour agir sur son propre patrimoine. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas agir dans une démarche commune, au contraire cela s'inscrit bien dans le plan climat auquel contribue la Communauté de Communes et le PETR. Il estime qu'il vaut mieux le voir comme une action opportuniste, au sens le plus positif du terme, à savoir

que la ville a eu l'opportunité de faire quelque chose à l'échelle de la ville et c'est cette opportunité qui a été saisie il y a quelques temps car ce sont des projets qui mettent du temps à aboutir. Cela n'empêche pas de pouvoir agir à d'autres échelles. Au contraire, il faut cumuler les effets et travailler sur tous les périmètres en même temps.

Monsieur André KLETHI indique que Monsieur REBISCHUNG ne lui a pas donné la date de la dernière réunion du groupe de travail.

Monsieur Didier REBISCHUNG considère qu'il est possible de polémiquer, mais sur ce sujet-là, il n'y avait pas lieu de réunir ce groupe de travail tant qu'il n'était pas possible de présenter des résultats. Les élus auront l'occasion de retravailler sur ce dossier dans les temps à venir puisqu'il existe maintenant une feuille de route qui a pu être élaborée avec le bureau d'études.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, a l'impression, en écoutant les différents propos, que chaque collectivité travaille en vase clos. Il insiste sur le fait qu'il est bien placé pour affirmer que cela est totalement faux car il y a une vraie collaboration entre les collectivités. Il rappelle que le Plan Climat, Air, Energie territoriale qui a été imposé par la loi est plutôt récent, mais une réflexion était déjà engagée, et la Communauté de Communes a proposé que ce plan soit mené avec Marckolsheim et également les Communautés de Communes du Val d'Argent et de la Vallée de Villé, qui n'étaient pas obligées de le faire, soit à l'échelle du PETR. Il insiste sur le fait que cela n'est pas exactement la même chose que ce qui est proposé dans cette délibération et dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt qui a été proposé par la Banque des Territoires. C'est grâce aux bonnes relations que la ville entretient avec le Directeur Régional, qu'il a rencontré à d'autres occasions notamment au niveau départemental, que ce dernier s'est intéressé à Sélestat. Suite à cela, la municipalité, qui a conscience que certains bâtiments anciens appartenant à la Ville ne sont pas les mieux adaptés, a prévu des travaux sur ces derniers. C'est parce qu'il y a un gros travail à mener, qu'il a demandé le recrutement d'un spécialiste qui puisse suivre et mener ces travaux. Il considère que ce n'est pas à la Communauté de Communes de le faire pour la Ville de Sélestat. Recruter quelqu'un au titre de la Communauté de Communes qui s'occupera de tous les bâtiments communaux du territoire, c'est une idée qui pourrait être intéressante, mais qui sur le plan pratique ne peut se faire. Il indique que cela ne veut pas dire que les différents techniciens et agents des collectivités ne collaborent pas ensemble.

D'autre part, Monsieur le Maire précise qu'une personne a été recrutée à la Communauté de Communes pour s'occuper de l'ensemble du patrimoine de la Communauté de Communes, et cette dernière travaillera en étroite collaboration avec l'ingénieur qui sera recruté au niveau de la Ville. Cet ingénieur sera également en relation avec les agents du PETR qui sont en charge de ces dossiers. Il insiste sur le fait que la Région et le Département sont également intéressés par ces dossiers, ce qui nécessite un travail commun et en phase. Mais, à un moment donné, chaque collectivité doit s'occuper de ses propres bâtiments.

Concernant le montant des travaux, il avait été demandé une analyse précise des dépenses énergétiques des différents bâtiments. Il faut que quelqu'un fasse de ce point sa mission, ce qui sera le rôle de l'ingénieur à recruter.

Concernant les travaux qui ont été effectués sur le site Wimpfeling, il rappelle que l'école maternelle, qui était une école toute neuve, correspondait à un bâtiment qui sur le plan énergétique est performant. Toutefois, il est vrai que cela n'est pas le cas de l'ancien bâtiment. Il était donc nécessaire de le restructurer et l'embellir.

Il rappelle également que pour les travaux de rénovation de la Mairie, la municipalité était également partie sur un contrat de performance énergétique qui permet à la collectivité de réduire de 28% les dépenses énergétiques. De ce fait, cela fait déjà quelques temps qu'un travail est effectué dans ce domaine.

**Adopté – 5 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER**

### ***E. DIVERS***

6. Rapport annuel pour l'exercice 2018 des Recours Administratifs Préalables Obligatoires en matière de stationnement payant sur voirie – **Robert ENGEL**

Monsieur Robert ENGEL rappelle que cette délibération aborde le sujet du stationnement réglementé c'est-à-dire l'ensemble des parkings disponibles à Sélestat et qui sont payants. En effet, Sélestat compte 4 500 places de stationnement dont 2 000 places réglementées, et dans ces 2 000 places 700 sont payantes. Il informe que la plupart des collectivités de la taille de Sélestat ou d'une taille inférieure ont décidé de stopper la réglementation payante et de passer dans des zones bleues lorsque la réglementation à mettre en place suite à la loi MAPTAM a changé. La municipalité a souhaité maintenir le stationnement payant au centre-ville afin d'éviter les voitures ventouses et une occupation des espaces par un certain nombre de personnel travaillant au sein de la ville de Sélestat et qui empêcheraient les clients des commerces à venir au centre-ville. Cette problématique est très régulièrement rappelée par les commerçants eux-mêmes à savoir la nécessité d'avoir du stationnement à proximité et de permettre aux clients de venir, et donc avoir un effet de rotation sur les places de stationnement au centre-ville.

Concernant la tarification, Monsieur ENGEL rappelle que des tarifs étaient déjà en place dans la politique de stationnement et il a été décidé de simplifier l'ensemble de la réglementation en ayant plus qu'un seul tarif sur l'ensemble de la commune et de permettre un stationnement gratuit de 30 minutes. Il indique que des témoignages récents confortent la municipalité sur ce choix, puisque lors de l'assemblée générale des commerçants qui a eu lieu début de semaine, il a été rappelé que ce stationnement rendait relativement service et 30 minutes sont très souvent suffisantes pour permettre à des clients de faire des courses et de se rendre dans les commerces. Le tarif de 1 euro de l'heure n'est pas très prohibitif surtout que la première heure, avec la demi-heure gratuite, revient à 50 cents.

Concernant le FPS, il avait été laissé aux collectivités le choix du montant de ce dernier, et la Ville de Sélestat a décidé de fixer ce montant à 25 euros.

Monsieur Robert ENGEL fait part du rapport annuel pour l'exercice 2018. Il précise que l'ensemble de ces forfaits post-stationnement ont rapporté un montant total de 26 250 euros. Ce montant n'est pas non plus exorbitant, ce qui démontre bien que la Ville n'est pas là pour chasser les personnes se

stationnant au centre-ville et pour faire respecter une réglementation qui a été mise en place. Il informe également que l'encaissement global du paiement du stationnement représente pour la même période, 150 000 euros. Il considère, aux vues des chiffres, que le système fonctionne plutôt bien et qu'il y a des rotations de voiture relativement intéressantes. A ces 150 000 euros d'encaissement de stationnement se rajoute une contribution de retour de l'Etat de 180 000 euros qui correspondent à l'ensemble des autres verbalisations effectuées par la Police Nationale à la gendarmerie ou sur le territoire de Sélestat. Le montant total des recettes de verbalisation s'élève donc à 355 000 euros, montant qui est fléché et réaffecté à l'ensemble de la politique de stationnement, d'entretien de la voirie et de modernisation de la voirie publique.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande d'où provient le montant de 26 250 euros énoncé par Monsieur ENGEL car dans le rapport est indiqué un montant de 33 093,90 euros de recette.

Toutefois, Il retient de ce rapport que seulement 82% des FPS ont été recouverts pour l'année 2018. Il considère que 18% est tout de même un nombre assez important de FPS non recouverts.

Concernant la remarque faite par Monsieur ENGEL concernant la satisfaction des commerçants sur la demi-heure gratuite, il a dû mal à partager cet enthousiasme car il précise que s'il est possible d'estimer aujourd'hui que l'acte d'achat au centre-ville de Sélestat ne correspond qu'à une demi-heure voire moins, cela est un peu triste pour la commune. Il souhaite que la visite du centre-ville et des commerces dépasse les trente minutes.

Monsieur KLEIN propose que les recettes enregistrées puissent être mises à profit sur la modernisation de l'ensemble des horodateurs. Cette promesse avait été faite par la municipalité il y a bien 12 mois, et il se demande à quel horizon ce type d'appareil fera son apparition.

Madame Caroline REYS indique que sa question portait également sur le renouvellement du parc des horodateurs avec la question du télépaiement.

Monsieur Robert ENGEL insiste sur le fait que trente minutes n'est pas la durée globale des achats sur Sélestat, mais en trente minutes il est possible de faire une course rapide et s'il y a la volonté de rester plus longtemps, la première heure coûte 50 cents, ce qui est un tarif relativement bas par rapport à d'autres villes, et en marchant un tout petit peu plus loin, il y a les places de stationnement en zone bleue ou sur l'ensemble de la journée.

Concernant la modernisation des horodateurs, il rappelle que le parc est vieillissant et a atteint ses limites et la municipalité a été amenée lors de la mise en place de la nouvelle réglementation à moderniser la manière de gérer les Forfaits Post-Stationnement et la verbalisation. En effet, tout un système informatique a été adossé à cette gestion, et à ce moment précis, la municipalité avait pratiquement décidé de se lancer dans une possibilité de paiement par smartphone. Malheureusement, cela nécessitait le remplacement de tout un système informatique et il a été décidé de remplacer la totalité des horodateurs dans le cadre d'un marché qui a nécessité la rencontre de plusieurs opérateurs présents sur le marché et les technologies évoluent rapidement. Il informe toutefois qu'une discussion aura lieu prochainement pour le remplacement des horodateurs avec un système de toute dernière génération.



Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que dans le budget 2019 est déjà inscrit un montant pour les études lancées et que cette opération doit être discutée également dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). En effet, ce dispositif a été mis en place par l'Etat et remplacera les dossiers Cœur de Ville. Il informe que ce point a été présenté la semaine dernière aux services de l'Etat pour que la Ville puisse signer une convention avec ce dernier et la question a été posée de la problématique d'entrer les plaques d'immatriculation sur les horodateurs puisque tout le monde n'arrive pas à se souvenir du numéro d'immatriculation de son véhicule.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que l'opposition a, à plusieurs reprises, insisté sur le fait que Sélestat n'a pas été au rendez-vous de l'opération Cœur de Ville et même si cela n'a pas été une réussite grandiose dès le début, il souligne le fait que Sélestat faisait partie, en Alsace, des villes totalement absentes de ce dispositif. Il invite tous les élus à observer les opportunités qui s'offrent à Saverne et Guebwiller qui ont répondu dans les temps et qui ont bien présenté ce projet. Il considère qu'heureusement Sélestat a rejoint ce projet gouvernemental, mais comme pour la modernisation des horodateurs, cela vient un peu tard.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne peut pas entendre ces propos car le dossier Cœur de Ville a été déposé dans les délais mais un arbitrage a été fait et Sélestat n'a pas été retenue.

Monsieur Stéphane KLEIN considère alors que le dossier de la Ville de Sélestat n'a pas été convaincant.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne le conçoit pas ainsi. Des arguments ont été avancés de part et d'autre et il a été décidé que la Ville de Sélestat a des atouts suffisants pour ne pas entrer dans ce dispositif. Il insiste sur le fait que les services et les élus ont fait leur travail et ils continuent à le faire avec ce nouveau dispositif. Il rappelle que tous les territoires bénéficiant de l'action Cœur de Ville n'ont pas tous donné satisfaction. Ce n'est pas pour rien que le gouvernement a remis en place un nouveau dispositif et toutes les communes qui étaient « cœur de Ville » vont entrer dans ce dispositif d'ORT.

Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes ayant travaillé sur ce rapport et il rappelle qu'il n'y a pas trop de RAPO car il signe les courriers personnellement et les voit donc tous passer. Il souligne tout de même que les cas les plus fréquents de contestation, et il est surpris par cela, relèvent de la vente d'un véhicule pour laquelle les nouveaux propriétaires n'ont pas fait les démarches pour la nouvelle carte grise.

### **Le Conseil Municipal prend acte**

Fin de la séance à 20 H 30  
PRM/RAG/AI  
PV prov 63

La secrétaire de séance

Geneviève MULLER-STEIN